

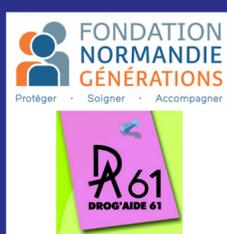
FÊTE GAFFE

Pour réduire les Risques

en milieu festif



Le livret fait avec les étudiants pour les étudiants



Sommaire

- P 1 - Pourquoi ce guide ? Dans quel but ?
- P 2 - L'alcoolisation en 3 phases
- P 3 - Le coma éthylique
- P 4 - Usage de stupéfiants
- P 5 - Drogues et conduite
- P 6 - Contextes de dépistages stupéfiants et alcool
- P 7 - Durées de positivité aux stupéfiants
- P 8 - Piqûre et soumission chimique
- P 10 - Consentement
- P 11 - Santé sexuelle
- P 15 - Lois et Responsabilités
- P 18 - Services ressources Ornaïis

Pourquoi ce guide ?

Le livret "FÊTE GAFFE" a été élaboré par le CAARUD Drog'Aide 61, l'association Addictions France et la Maison De l'Etudiant, en étroite collaboration avec des étudiants de l'IRFSS et de l'antenne de droit du pôle universitaire de Montfoulon, campus de Damigny.



Dans quel but ?



Ce guide s'inscrit dans une démarche de Santé Publique et de Sécurité Publique.

Son but est de Réduire les Risques et les Dommages (comportementaux, sanitaires, sociaux et judiciaires) des consommations de produits et des pratiques à risques associées.

La réduction des risques passe par :

- La transmission d'informations
- La mise à disposition de matériels



L'alcoolisation en 3 phases

1 La phase d'excitation (euphorie, désinhibition)

Elle apparaît dès le premier verre et varie en fonction de la résistance et des caractéristiques de chacun (poids, taille, habitude à consommer).

2 La phase d'ébriété ou « état d'ivresse »

Elle modifie l'humeur en majorant les émotions (joie, tristesse, peur et colère).

Les troubles de la coordination des mouvements et des réflexes apparaissent.

La compréhension est perturbée, la sensibilité à la douleur est altérée, la perception des cinq sens diminue ainsi que la vigilance, parfois jusqu'à la somnolence.

Manger, boire un café, prendre une douche n'accélérera pas la diminution du taux d'alcool, seul le temps « est ton allié »



3 Le coma éthylique

Le coma éthylique correspond à une perte totale de la conscience et à un dysfonctionnement cérébral sévère constituant une **urgence médicale**.

Le coma éthylique n'est pas seulement dû à la quantité d'alcool prise mais à la vulnérabilité de l'individu



Le coma éthylique

► Reconnaître un état de coma éthylique :

La personne est totalement inconsciente et ne peut être réveillée.

Alerte ! La personne semble dormir, sa respiration est irrégulière, sa peau est froide, moite et elle est incapable de bouger.

Que faire en cas de coma éthylique ?

- Couchez la personne en Position Latérale de Sécurité et dégager ses voies respiratoires
- Appelez les secours, le 15, le 18 ou le 112
- Couvrez-la afin d'éviter une chute de sa température corporelle
- Restez près d'elle et continuez à la stimuler en attendant les secours

Et si on ne fait rien ?

- Lésions neuro-musculaires par compression prolongée "liées à la position du corps sur un sol dur"
- Lésions cérébrales irréversibles
- Etouffement par vomissements
- Décès par hypothermie (en cas de perte de conscience en extérieur)

Usage de stupéfiants

Le milieu festif est souvent le contexte de nouvelles expériences. Prenez en compte ce que vous avez envie de faire sans vous laisser influencer.

Si vous êtes amenés à consommer des substances, assurez-vous d'en connaître les risques* et identifiez quelqu'un capable de vous soutenir en cas de besoin.

Si un proche perd sa lucidité, restez à ses côtés pour empêcher sa « mise en danger » et parer à sa « vulnérabilité ».

* Pour plus d'informations sur les risques liés aux produits et l'accompagnement par un service de soins:

Compte Instagram : @CJC.61

Site web : drogues-info-service.fr



* Pour plus d'informations sur les risques liés aux pratiques d'usages :

Site web : Technoplus.org



Drogues et conduite



Conduire sous l'effet des drogues licites ou illicites vous expose à endosser la responsabilité des accidents dans lesquels vous pourriez être impliqués.

En cas d'implication dans un accident mortel, vous risquez d'être poursuivis pour homicide involontaire (le code pénal prévoit de requalifier l'homicide involontaire en homicide routier, beaucoup plus impactant pénalement).



Causer un accident sous effet, vous expose au désengagement de votre assurance pour le remboursement des frais (réparations et soins, pour vous et les victimes).

Votre compagnie peut ensuite augmenter le montant de vos cotisations ou résilier votre contrat.

Retrouver une compagnie disposée à vous couvrir peut alors devenir compliqué, mis à part un courtier en assurance mais à un prix exorbitant.

Voici les contextes de dépistage aux stupéfiants et à l'alcool



Selon estimation
Gendarmerie/police

Systematique

Lors d'un
contrôle
routier

Suite à un
délict routier

Vous êtes impliqué
dans un accident
avec dommage
matériel et/ou
corporel

Vous êtes
impliqué
dans un
accident
mortel

Pour prendre le volant

**ÉVALUEZ VOTRE TAUX
D'ALCOOLÉMIE !!**

Utilisez un éthylotest
ou téléchargez : *Alcootel by Maaf*
(Android ou IOS)

**VÉRIFIEZ VOTRE POSITIVITÉ
AUX STUPÉFIANTS !!**

Utilisez un dépistage salivaire
Achat en ligne uniquement :
DRIVECASE, NARCOCHECK,
SECURETEC et DRUGCHECK

Durées de positivité aux stupéfiants

| Produits | | Salive | | Urine | | Sang |
|-----------------|-------------------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-----------|
| | | Usage occasionnel | Usage quotidien | Usage occasionnel | Usage quotidien | |
| Cannabis | | 6 à 8 h | 1 à 8 jrs | 3 à 5 jrs | 30 à 70 jrs | 0 à 3 jrs |
| | | | | | | |
| Cocaine/ Crack | | 1 à 2 jrs | | 2 à 4 jrs | 10 à 14 jrs | 1 jr |
| MDMA | | 12 h | | 72 h | | 8 h |
| Amphétamine | | 12 à 60 h | | 4 jrs | | 2 à 4 jrs |
| Méthamphétamine | | | | 7 jours | | |
| Opiacés | Héroïne | 12 à 24 h | | 2 à 3 jrs | | 0 à 24 h |
| | Codéine | | | | | |
| | Morphine (Skénan) | | | | | |
| | Buprénorphine (Subutex) | Non détectable | | 3 à 7 jrs | | 0 à 48 h |
| Méthadone | | | | | | |
| LSD | | Non détectable | | 1 à 2 jrs | | 12 h |
| Kétamine | | 24 h | | 1 jr | | |
| GHB/ GBL | | Non détectable | | 12 h | | |

Sources : Techno +, Drogues info service et Psychoactif

« Piquûre » et soumission

- ▶ Sensation d'avoir été piqué ?
- ▶ Sensation d'ébriété plutôt instantanée avec un sentiment d'évanouissement ?

Il se peut que vous soyez « sous l'effet d'un produit sans l'avoir choisi ».



Cette sensation étrange peut être conséquente à la prise de GHB (effet sédatif puissant) mais aussi de benzodiazépines (effet hypnotique et sédatif puissant pris à haute dose).

Le GHB est incolore, inodore et insipide.

Les benzodiazépines, mélangées à l'alcool, peuvent passer inaperçues.

Ces molécules peuvent être utilisées par des individus ayant l'intention d'abuser sexuellement ou matériellement de votre personne, quel que soit votre sexe.

Tu piques, tu risques :

Jusqu'à 150 000€ d'amende et des peines d'emprisonnement

chimique lors de fête

Vous pensez être victime ?

4 étapes à suivre

- **ALERTER** immédiatement votre entourage et le personnel/responsable de l'établissement dans lequel vous vous trouvez
- **ALLER AUX URGENCES** le plus rapidement possible et signalez votre situation (amnésie totale...)
- **EFFECTUER UN BILAN** sérologique + toxicologique, nécessaire à titre conservatoire
- **PORTER PLAINTÉ** et donner toutes les informations nécessaires aux forces de l'ordre

**Vous ne pouvez pas vous rendre rapidement aux urgences !?
Faites un prélèvement urinaire dans une bouteille
et mettez-la au frais**

**Lors de grands rassemblements,
munissez-vous de
Condom Cup
(capote de verre)**

Disponibles à Drog'Aide 61 et à Addictions France



Le consentement



La prise de substance entraîne une désinhibition et possiblement un rapprochement entre individus.

La question du consentement s'applique même, et d'autant plus, sous l'effet des produits !

Assurez-vous que votre partenaire et vous-même êtes lucides, consentants et conscients des actes que vous allez entreprendre.



Le consentement sexuel, c'est aussi simple que de prendre un thé !!
YouTube : La tasse de thé



Vous avez vécu une situation qui vous pose problème/question ! Venez en parler avec le Planning Familial 61 ou au 3919.

Santé sexuelle

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :

« La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité.

La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination, ni violence ».

Les IST

Les Infections Sexuellement Transmissibles peuvent se transmettre dès la phase des préliminaires.



Rappelons que les IST sont fréquentes et généralement asymptomatiques.

Pour limiter les infections sexuellement transmissibles ou le risque de grossesse, la meilleure protection reste les préservatifs internes ou externes, ainsi que la digue dentaire.

Suspicion d'une IST ?

Signes d'une IST :

Pertes vaginales et écoulement par la verge. Rougeurs, bouton ou petite plaie sur le pénis.

Douleurs abdominales, sensation de chaud lors de la miction urinaire, brûlures, démangeaisons et odeurs désagréables.



■ CEGIDD :

02 50 24 10 02

Dépistage, diagnostic, traitement des infections sexuellement transmissibles et orientation

Sur RDV Anonyme, gratuit, confidentiel

**Dans tous les cas,
restez conscient
de ce qui peut arriver,
sans négliger votre plaisir**

Suspicion d'une grossesse



■ PLANNING FAMILIAL 61 :

06 82 23 15 44

Test de grossesse, orientation et accompagnement en vue d'une IVG

**Sans RDV le mercredi, sur RDV les autres jours
Anonyme, gratuit, confidentiel**

■ Centre de Promotion en Santé Sexuelle situé à l'hôpital d'Alençon :

02 33 32 30 58

Pilule du lendemain, "mise en place et suivi d'une contraception"

Diagnostic de grossesse; échographie de datation et accompagnement de la demande d'IVG

Sur RDV Anonyme, gratuit, confidentiel

■ Pharmacie :

Pilule du lendemain gratuite pour les personnes de moins de 25 ans

Délivrance anonyme

Lois et



Tapage nocturne :

68 € d'amende

Article R623-2 du Code pénal : « Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende.

Les personnes coupables des contraventions prévues au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, "la préparation ou la consommation des contraventions"* prévues au présent article est puni des mêmes peines ».

* C'est le fait, par exemple à l'occasion d'une soirée à venir, de communiquer pour anticiper une cotisation en prévision du paiement de l'amende pour tapage nocturne

Responsabilités



Ivresse sur la voie publique :

35 € d'amende et 150 € en cas de récidive

Article R3353-1 du code pénal : « Le fait de se trouver en état d'ivresse manifeste dans les lieux publics est puni d'une amende ».

L'état d'ivresse est apprécié par les forces de l'ordre selon la situation. Les forces de l'ordre sont autorisées à placer une personne en état d'ivresse en cellule de dégrisement.

Ce placement dure le temps nécessaire pour que les effets de l'alcool se dissipent.

Consentement :



Sous l'influence de produits et dans la mesure où vous êtes incapable de prendre une décision, la loi ne considère pas que vous avez consenti.

De plus, un agresseur ne peut pas utiliser l'alcool comme moyen de défense contre une accusation d'agression sexuelle.

Si la personne croyait avoir votre consentement à une activité sexuelle, cela pourrait être un moyen de défense. Cependant, une personne ne peut pas utiliser cette défense si :

- A inconsciemment ou délibérément ignoré que vous n'aviez pas consenti
- Vous étiez ivre ou sous l'influence de drogues

Viol :

Le viol est puni de quinze ans de réclusion criminelle.

Article 222-23 du code pénal : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol ».

Non-assistance à personne en danger :

Article 223-3 du Code pénal : « Le délaissement en un lieu, d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger, en raison de son âge ou de son état physique ou psychique, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ».



Article 223-6 du Code pénal :

« Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne, s'abstient volontairement de le faire, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ».

Sera puni des mêmes peines « quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours ».

*Vous prévoyez d'organiser un évènement ? fête étudiante, teuf, soirée...
Les services ressources Ornaïs que vous pouvez solliciter si besoin de matériel, de documentation,*

| | | | |
|------------------------------|--------------------------|--|---|
| Soutien technique Evènements | Le RAVE | <p>contact@lerave.org 06 52 07 08 34 09 51 75 57 57</p> | <p>Plateforme au service d'associations impliquées dans la filière des Musiques Actuelles sur le territoire du Bocage Sud-Normand. Soutient des adhérents dans l'organisation de concerts et festivals.</p> |
| Drogues licites et illicites | CAARUD Drog'Aide 61 | <p>accueil.drogaide61@normandie-generations.fr 02 33 32 00 11</p> | <p>Animation d'un stand et/ou Mise à dispo: Documentations, préservatifs internes et externes, bouchons d'oreilles, éthylotests, tests salivaires stupéfiants, pisse debout et matériels spécifiques de conso (RTP, kits d'inhalation,...)</p> |
| Addictions France | Addictions France | <p>cjc.alencon@addictions-france.org 06 42 38 05 52 csapa.alencon@addictions-france.org 02 33 26 89 16</p> | <p>Mise à disposition: Documentations et kits RDRD (mallette réassortie en matériel, comme indiqué ci-dessus, en fonction des besoins)</p> |
| Alcool | ENTRAID' ADDICT 61 | <p>michel.brulard5@orange.fr 06 84 59 43 98</p> | <p>Animation d'un stand : Dépistage de l'alcoolémie avec éthylomètre jusqu'au départ du site des festivaliers</p> |
| Santé sexuelle | CEGIDD 61 | <p>cegidd61@uc-irsa.fr 02 50 24 10 02</p> | <p>Animation d'un stand : Sur la santé sexuelle et risques de contamination IST. Mise à dispo de préservatifs internes, externes, de gels lubrifiants et digues dentaires</p> |
| Prévention routière | Sécurité Routière DDT 61 | <p>pref-securite-routiere@orne.gouv.fr 02 33 32 51 53</p> | <p>Mise à dispo : Ethylotests chimiques, documentations et prêt d'un éthylotest électronique</p> |
| Planning familial 61 | Planning familial 61 | <p>planning61@outlook.fr 06 82 23 15 44</p> | |

